

Initiatives ministérielles

n'a pas besoin de ce genre de symbolisme national. Je le répète, plus de 1 200 bureaux de poste ont été fermés et, au moment où je vous parle, on songe à en fermer 145 autres. C'est donc dire qu'aucun bureau de poste au Canada n'est à l'abri.

Enfin, je voudrais simplement ajouter que si le gouvernement et la Société canadienne des postes tenaient vraiment à créer un climat de travail où régnerait la bonne volonté, ils pourraient commencer par négocier de bonne foi avec les membres du Syndicat des postiers du Canada, de l'Alliance de la fonction publique et du Syndicat canadien de la fonction publique. En juillet 1992, les postiers étaient sans convention collective depuis trois ans, non par manque de démarches de leur part, car nous avons tous entendu parler des nombreux efforts déployés par les syndicats concernés pour tenter de ratifier une entente. Malheureusement, leurs tentatives ont échoué simplement à cause des hésitations de la Société des postes.

Pendant les années 1980 et 1990, le gouvernement a incité la Société canadienne des postes à reléguer au deuxième plan le service à la population canadienne. Si la Société canadienne des postes faisait du service à la clientèle son premier objectif, il y aurait beaucoup moins de désaccords sur les objectifs qu'elle fixe et dans ses relations de travail avec les postiers.

En terminant, je tiens simplement à dire que je suis heureux d'avoir eu l'occasion de participer au débat sur le projet de loi C-73, mais je crois que le gouvernement fait fausse route. À mon avis, il induit en erreur les employés de la Société canadienne des postes et les Canadiens en général, s'il croit que cette mesure législative permettra de créer des relations plus harmonieuses entre les travailleurs et la direction de la Société des postes.

Comme je l'ai dit au début de mon intervention, le Parlement ne devrait probablement pas songer à ce genre de mesure législative, étant donné les nombreux autres défis que le Canada doit relever et tout le travail qui reste à faire pour offrir des perspectives d'emploi aux Canadiens de toutes les régions du pays, pour la simple raison que ce type d'initiative plutôt trompeuse et très mal orientée est inopportune et fait perdre du temps à la Chambre des communes. La Chambre aurait davantage intérêt à chercher des solutions pour redonner du travail aux 1,6 million de chômeurs canadiens.

M. Don Boudria (Glengarry—Prescott—Russell): Monsieur le Président, je me réjouis de pouvoir participer aujourd'hui au débat sur le projet de loi C-73.

Les députés savent que mes collègues du Parti libéral et moi-même avons catégoriquement dénoncé ce projet de loi. Hier, environ deux douzaines de députés libéraux se sont prononcés contre le projet de loi à l'étape du rapport, dans un effort pour convaincre le gouvernement d'en face de retirer le projet de loi. Il faudrait retirer celui-ci pour deux raisons, monsieur le Président. Voici ces raisons:

Premièrement, contrairement à ce que prétend le gouvernement, le projet de loi n'aura pas l'effet escompté. J'y reviendrai dans un instant.

Deuxièmement, il y a un certain nombre de problèmes liés aux services postaux que la Chambre devrait s'employer à résoudre. Le gouvernement croit que ce projet de loi est prioritaire, mais cette mesure ne revêt pas d'importance pour la population canadienne.

Je vais vous donner un exemple de ce qui est important. Il y a actuellement un projet de loi qui est inscrit au *Feuilleton* de la Chambre des communes. Il se trouve que j'en suis le parrain, monsieur le Président. Je veux toutefois vous dire que ce projet de loi permettrait d'établir un comité de réexamen du service postal, qui surveillerait la Société canadienne des postes; il s'agirait d'un comité de surveillance comme ceux qui existent actuellement aux États-Unis et dans d'autres pays. Il serait chargé de surveiller cet organisme, d'étudier les augmentations de tarifs au nom de la population canadienne, de s'assurer qu'il n'y a pas d'interfinancement entre les tarifs de services qui constituent un monopole et les tarifs d'autres services qui concurrencent ceux du secteur privé. Pourquoi n'examinons-nous pas une question comme celle-là? C'est le gouvernement lui-même qui, après avoir pris connaissance des recommandations que le comité Marchment a présentées en 1985, a décidé de mettre sur pied un comité de réexamen du service postal. Il y a ensuite renoncé.

• (1125)

[Français]

Mais pourquoi, monsieur le Président? On ne le sait toujours pas. Mais certains d'entre nous sommes d'avis que le gouvernement s'était doté d'un tel comité il y a plusieurs années et que le comité dans son premier rapport avait fait part au gouvernement de nouvelles que le ministre ne voulait pas entendre.

Donc, si le messenger apporte de mauvaises nouvelles, vous savez ce qu'on fait avec le messenger? On l'élimine. C'est cela que le gouvernement a fait avec ce comité de